



Comité Syndical du 17 janvier 2025

Halle aux Toiles - Alençon

Procès-verbal de la séance

Le 17 janvier 2025, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 9 janvier 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, salles des congrès à la Halle aux Toiles à Alençon, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président. Mme Béatrice TURBATTE, Vice-Présidente, préside la séance.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Béatrice TURBATTE
Communauté Urbaine d'Alençon : M. Gérard LURCON, M. Joaquim PUEYO, M. Ahamada DIBO (délégué suppléant)
Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE
Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY
Communauté de communes Terres d'Argentan : M. Michel LERAT
Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER
Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL, M. Georges RAVENEL
Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL, Mme Clara DEWAELE (déléguée suppléante)
Communauté de Communes Seules Terre et Mer : M. Thierry OZENNE
Communauté de Communes Val d'Orne : M. Sébastien LEROUX
Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD
Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO, M. Alain LANGE (délégué suppléant)

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Pierre SCHMIT (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)
Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à M. Joaquim PUEYO)
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC (pouvoir à M. François AUBEY)
Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Fabrice LEMAZURIER (pouvoir à M. Georges RAVENEL)
Communauté de Communes Terres d'Argentan : M. Frédéric LEVEILLE (pouvoir à M. Michel DUMAINE)
Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Thierry OZENNE)
Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL (pouvoir à M. Sébastien LEROUX)
Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jacky LEHUGEUR (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-René BINET (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à Mme Paule KLYMKO)

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Emmanuel RENARD, M. Dominique GOUTTE (délégué suppléant), M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. David MARGUERITTE, Mme Odile THOMINET, M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant), Mme Véronique MARTIN-MORVAN (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Laurent PIEN

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU (délégué suppléant)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE, M. Miloud MANSOUR (délégué suppléant)

Communauté de Communes Vallées d'Auge et du Merlerault : M. Sébastien GOURDEL

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD (délégué suppléant)

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ, M. Francis JOLY (délégué suppléant)

Ouverture de la séance

Mme Béatrice TURBATTE remercie les élus de leur présence pour ce premier comité syndical de l'année.

M. PUEYO fait une rapide présentation historique de la ville d'Alençon. Alençon est la capitale de la dentelle, reconnue par l'UNESCO. La ville comptait 4 à 5000 dentelières au 19^{ème} siècle. L'activité a été développée par Colbert pour concurrence Venise. Alençon est également la ville de naissance de Sainte-Thérèse, elle partage donc un lien avec Lisieux.

Mme TURBATTE souhaite une très bonne année 2025, année de la concrétisation de nombreux projets sur les territoires.

Elle excuse Aristide OLIVIER, le Président du Pôle métropolitain, retenu par un impératif.

Cette journée du Réseau Ouest Normand commence par un comité syndical. Il y en aura trois dans l'année, en variant les lieux. Depuis la Création du Réseau Ouest Normand, les rencontres ont eu lieu à Caen, à Saint-Malo-de-la-Lande, à Tinchebray-Bocage, à Lisieux et à Valognes.

Mme TURBATTE remercie chaleureusement le Maire-Président d'Alençon, Joaquim PUEYO, pour son très bon accueil.

En mars, une réunion aura lieu à Bayeux ; cela permettra de faire le tour des trois départements de l'Ouest de la Normandie.

Ce comité syndical va traiter du Débat d'orientation budgétaire, point incontournable pour le fonctionnement du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand. Le reste de l'ordre du jour de ce comité syndical est très administratif. Il sera concis, pour laisser le temps ensuite d'échanger librement sur le temps du déjeuner.

Puis, après le repas, aura lieu la Conférence sur le thème de la santé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 4 octobre 2024
2. Installation de nouveaux délégués
3. Débat d'orientation budgétaire
4. Convention de mise à disposition de l'Assistante de direction et de la Gestionnaire Comptable et RH du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole au Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Ghislaine RIBALTA est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2024

Le PV du Comité syndical du Réseau Ouest Normand en date du 4 octobre dernier est soumis à approbation.

Le procès-verbal du 4 octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Installation de nouveaux délégués

A la suite de deux démissions dans des EPCI et à la suite du décès du regretté Hubert COURSEAUX, il convient d'installer 3 nouveaux délégués :

- Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, nouveau délégué titulaire de la CA Lisieux Normandie.
- Monsieur Jérémy ROSEAU, nouveau Président de la CdC Terre d'Auge et nouveau délégué titulaire.
- Monsieur Hervé BORDERIE, nouveau délégué suppléant de la CA Flers Agglo.

Il est proposé d'installer les nouveaux délégués titulaires au Comité Syndical.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **INSTALLE** les deux nouveaux délégués titulaires et le nouveau délégué suppléant au Comité Syndical.

3. Débat d'orientation budgétaire

Le budget 2025 constitue le troisième budget à part entière pour notre Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand. Le budget est circonscrit aux seules dépenses et recettes nécessaires aux réflexions, débat et actes de communication menés par le nouveau Pôle métropolitain. C'est donc un budget très modéré qui est proposé.

Le vote du budget de l'exercice 2025 sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical du 14 mars 2025. La tenue de ce débat aujourd'hui respecte donc l'obligation des 10 semaines maximum de délai.

Le budget prévisionnel s'équilibre à 192 374,40 euros en section de fonctionnement et ne comporte rien en section d'investissement.

Tous les détails figurent dans le projet de délibération et dans le rapport d'orientation budgétaire qui ont été envoyés. Une synthèse des principaux éléments est présentée.

Evolutions prévisionnelles des dépenses

S'agissant des charges à caractère général :

- Le PM RON prévoit un peu plus de 7 000 € de frais de colloques et séminaires, 8 000 € de frais de réception, 6 000 € de frais de catalogues et imprimés, et 2 000 € d'acquisition de livres et documentations
- Il est proposé 12 000 € de voyages et déplacements, le voyage d'étude à l'autre bout de la France en 2024 n'ayant pas été réalisé. Il est proposé, pour 2025, un format plus modeste que celui prévu initialement en 2024. Au printemps, aura lieu une journée d'étude dans le Bessin et le Cotentin sur la gestion du risque inondation-sudmersion.
- Enfin, les moyens généraux et matériels sont évalués à 18 000 €, à rembourser au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

S'agissant des charges de personnel, il est proposé de passer le tableau des effectifs de 1,2 à 1,4 ETP pour 2025, pour intégrer le temps de travail des assistantes, soit +10 000 € de charges de personnel. Le montant total des charges de personnel est évalué à 95 000 €.

S'agissant de la cotisation en dépense versée à l'AUCAME, elle a été fixée à 0,03 € / hab DGF, soit 43 000 € estimés en 2025, pour l'accompagnement de l'AUCAME sur les travaux du Réseau Ouest Normand.

De manière très visuelle, le budget se divise en 3 :

- 50 % pour les charges de personnel,
- Près de 25 % pour l'accompagnement de l'AUCAME,
- Un peu plus de 25 % pour les frais et charges divers.

2024 porte un excédent de fonctionnement net de 7 383 €, ce qui, ajouté à l'excédent de 2023, porte l'excédent total à 45 171 € – permettant de constituer une petite trésorerie.

Evolutions prévisionnelles des recettes

S'agissant des recettes des membres, il n'y a pas d'évolution.

Ainsi, conformément aux engagements pris en 2022 :

- Concernant la contribution EPCI, il est proposé de la maintenir à 0,05 € / habitant DGF.
- Concernant la Communauté urbaine Caen la mer, en sus de la contribution à 0,05 € / hab, une subvention de fonctionnement est sollicitée pour couvrir la masse salariale de la Manageur du Réseau Ouest Normand. Son montant est estimé à 63 000 € pour 2025.
- Concernant les Conseil départementaux, il est proposé de rester sur un montant forfaitaire inchangé (CD Calvados : 10 000 euros, CD Orne : 4 000 euros).

Le PM RON n'envisage pas d'autre recette pour 2025.

Le tableau des contributions par EPCI, a été transmis, pour information.

Enfin, concernant les investissements :

- pas d'engagement pluriannuel.
- pas d'emprunt.
- pas de section « investissement ».

Il est proposé de prendre acte du Débat d'orientation budgétaire.

Proposition :

Vu les articles L2312-1, L5722-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°DCL-BCLI-22-031 du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte du Débat d'orientation budgétaire.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du Débat d'orientation budgétaire.

4. Convention de mise à disposition de l'Assistante de direction et de la Gestionnaire Comptable et RH du Pôle métropolitain CNM au Pôle métropolitain RON

Comme cela a été évoqué dans le DOB, il est nécessaire d'autoriser la signature de la convention : il convient donc d'officialiser la mutualisation de l'assistante de direction et de la gestionnaire comptable et ressources humaines entre les deux pôles métropolitains, à hauteur de 10 % de leur temps de travail.

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand remboursera au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole la partie qui le concerne du montant des rémunérations principales et accessoires et des contributions et cotisations sociales afférentes. Le montant total du remboursement est évalué à environ 10 000 € par an.

La mise à disposition prend effet à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Proposition :

Vu le Code de la fonction publique, articles L512-6 à L512-17,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord des agents concernés.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la Convention de mise à disposition à temps partiel de l'assistante de direction et de la gestionnaire comptable et ressources humaines entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour les années 2025, 2026 et 2027, dont le projet est annexé à la délibération.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à signer la Convention de mise à disposition à temps partiel de l'assistante de direction et de la gestionnaire comptable et ressources humaines entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour les années 2025, 2026 et 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Ghislaine RIBALTA

Aristide OLIVIER